

Pôle culture  
Direction musées et patrimoine  
Rapporteur : Catherine GENTILE

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2022\_304  
SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2022

### **43 - MUSÉE THOMAS HENRY CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN AUTORISATION DE SIGNATURE**

Dans le cadre de sa programmation variée, le musée organise un cycle de deux expositions intitulé ArchéoCotentin donnant à connaître et à comprendre le passé archéologique du territoire depuis la Préhistoire jusqu'à la Renaissance. Ce cycle est conçu et réalisé en partenariat avec le Groupement de Recherches Archéologiques du Cotentin (GRAC) et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) et avec le soutien du Service Régional de l'Archéologie en Normandie. Ce cycle d'exposition a déjà fait l'objet de délibérations passées aux conseils du 23 octobre 2019 (convention avec le GRAC), du 17 février 2021 (convention cadre avec l'INRAP) et du 28 septembre 2022 (convention de partenariat avec le PCR HABATA).

Les expositions auront lieu dans la Grande Galerie d'expositions temporaires du musée Thomas Henry, sur une surface de plus de 250 m<sup>2</sup>. Ce cycle d'expositions se tiendra de l'automne 2022 à l'automne-hiver 2023-2024. Par son sujet, ce projet s'inscrit pleinement dans les dispositifs d'éducation artistique et culturelle. Par ailleurs, il renforcera le sentiment d'appartenance des Cotentinois à leur territoire et constituera un facteur d'attractivité forte, notamment touristique, pour Cherbourg-en-Cotentin et l'agglomération Le Cotentin.

Le budget prévisionnel global du cycle d'exposition est de 126 100 euros répartis sur les exercices 2022 à 2024. La communauté d'agglomération Le Cotentin a accepté de soutenir le projet à hauteur de 5 000 € par exposition.

Ceci exposé, le conseil municipal est invité à :

- approuver ce soutien financier de la communauté d'agglomération Le Cotentin, étant précisé que des recherches de financements les plus larges seront sollicitées. Les dépenses seront imputées au budget de fonctionnement 2022 à 2024 de la direction musées et patrimoine,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat afférentes à ces subventions.

Vu l'avis favorable de la commission n° 4 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

| 20h30            |                   | Nombre de votants : 53 |                 |
|------------------|-------------------|------------------------|-----------------|
| <u>Pour</u> : 53 | <u>Contre</u> : 0 | <u>Abstention</u> : 0  | <u>NPPV</u> : 0 |

Le Maire,  
**Benoit ARRIVÉ**

Le Secrétaire de Séance,  
**Agnès TAVARD**

# Ville de Cherbourg-en-Cotentin Département de la Manche **Conseil municipal du 9 novembre 2022**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49

Date de la convocation et de son affichage : 27 octobre 2022

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Deux, le neuf novembre** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 27 octobre 2022 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à l'hôtel de ville de Cherbourg-en-Cotentin.

## **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit – BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine jusqu'à son arrivée : 18h33) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard – DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 18h04) - GENTILE Catherine - HAMEL Estelle – HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (mandataire SAGET Eddy jusqu'à son arrivée : 18h45) - HÉRY Sophie - HUREL Karine - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel – LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie – LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile – LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François (mandataire DUVAL Karine à son départ : 18h08) - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire AMIOT Florence jusqu'à son arrivée : 17h29) – LEPOITTEVIN Gilbert - MARGUERITTE Camille (mandataire SAGET à son départ : 20h10) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel – MORIN Lucie – PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna – PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy - SIMONIN Philippe – SOURISSE Claudine (mandataire FAGNEN Sébastien à son départ : 18h25 et jusqu'à son arrivée : 20h16) – TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel – VIVIER Nicolas.

## **ABSENTS EXCUSÉS**

GRUNEWALD Martine a donné procuration à CATHERINE Arnaud

HULIN Bertrand a donné procuration à HUREL Karine

LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à BROQUAIRE Guy

MAGHE Jean-Michel

MARGUERITTE David a donné procuration à MARGUERITTE Camille puis à HÉBERT Karine

## **ABSENTE**

KRIMI Sonia

Mme TAVARD Agnès conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification



## CONVENTION DE PARTENARIAT EXPOSITION ARCHEOCOTENTIN

### ENTRE :

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin, représentée par son Maire, Monsieur Benoît ARRIVE,

D'une part,

### ET

La Communauté d'Agglomération Le Cotentin, dont le siège est situé Hôtel Atlantique, Boulevard Félix Amiot, 50100 Cherbourg-en-Cotentin, représentée par David MARGUERITTE, Président

D'autre part,

### PREAMBULE :

Le musée Thomas Henry, équipement municipal de Cherbourg-en-Cotentin, propose chaque année des expositions temporaires sur des thèmes variés, des Beaux-Arts à l'Histoire ou à la bande dessinée. Dans ce cadre, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin propose un cycle de deux expositions intitulé **ArchéoCotentin** donnant à connaître et à comprendre le passé archéologique du territoire depuis la Préhistoire. Ce cycle est organisé en partenariat avec le Groupement de Recherches Archéologiques du Cotentin et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives et avec le soutien du Service Régional de l'Archéologie en Normandie.

Les expositions auront lieu dans la Grande Galerie d'expositions temporaires du musée Thomas Henry, sur une surface de plus de 250 m<sup>2</sup>. Destinées à un public non spécialiste, elles immergeront le visiteur au cœur de l'actualité de la recherche archéologique sur le territoire. De nombreux objets et matériaux mis au jour dans le Cotentin seront exposés, accompagnés de maquettes, d'extraits de documentaires et de dispositifs de médiation interactifs. Ce cycle d'expositions se tiendra de l'automne 2022 à l'automne-hiver 2023-2024. Par son sujet, ce projet s'inscrit pleinement dans les dispositifs d'éducation artistique et culturelle. Par ailleurs, il renforcera le sentiment d'appartenance des Cotentinois à leur

territoire et constituera un facteur d'attractivité forte, notamment touristique, pour l'Agglomération du Cotentin.

Si plusieurs chantiers de fouilles archéologiques ont révélé l'importance d'implantations humaines anciennes à Cherbourg-en-Cotentin, le Cotentin dans son ensemble est riche en sites archéologiques, avec en premier lieu le site du Pou sur la commune de Le Rozel, d'une importance internationale pour le paléolithique, et celui d'Alauna à Valognes, essentiel pour la compréhension du Cotentin antique. Forte de ce constat et consciente de la nécessité de faire rayonner le projet sur l'ensemble du territoire, la Ville s'est rapprochée de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin pour constituer un partenariat autour de cette exposition.

La Communauté d'Agglomération Le Cotentin, au titre de ses compétences « valorisation du patrimoine architectural » et « promotion du tourisme », a souhaité soutenir ce projet qui doit d'une part, permettre une meilleure connaissance de l'histoire du Cotentin, et d'autre part, renforcer l'attractivité du territoire.

## **CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre les deux parties dans le cadre de l'organisation du projet.

### **ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE COTENTIN**

#### **2.1 Engagement financier**

La Communauté d'Agglomération Le Cotentin s'engage à verser une subvention à la Ville pour le cycle d'expositions, d'un montant global de 10 000 € (dix mille euros), répartis en deux versements de 5 000 € (cinq mille euros), soit un versement pour chaque exposition. Les versements seront effectués au cours des exercices budgétaires 2022 et 2023.

#### **2.2 Communication**

La Communauté d'Agglomération s'engage également à promouvoir le cycle d'expositions par les moyens qu'elle jugera opportuns et notamment par une diffusion sur les supports de communication de la SPL de Développement Touristique du Cotentin.

#### **2.3 Contribution du Pays d'Art et d'Histoire**

Julien DESHAYES, animateur de l'architecture et du patrimoine, responsable de service du Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin au sein de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dispose d'une très riche connaissance historique, notamment pour la période médiévale du Cotentin. A ce titre, il a été désigné comme co-commissaire de la deuxième

exposition (automne-hiver 2023-2024), consacrée à la période antique et médiévale. Il sera donc amené, entre autres, à participer à la définition du parcours et à la sélection des objets présentés, ainsi qu'à la rédaction du catalogue. Cette mission spécifique entre dans le cadre du partenariat souhaité par les deux parties. Il est convenu que cette mission soit assurée gracieusement.

### **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE**

La Ville s'engage à rappeler le soutien de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin sur l'ensemble des supports d'information (print, web et réseaux sociaux) mobilisés pour la promotion de l'exposition **ArchéoCotentin** et à citer le partenariat lors des actions menées auprès des médias.

La Ville s'engage également à insérer le logo de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin sur les supports édités à l'occasion de l'exposition : flyers, catalogue, affiches, bâches, insertions publicitaires...

Enfin, la Ville mentionnera dans le parcours de la deuxième exposition la contribution scientifique de Julien DESHAYES, animateur de l'architecture et du patrimoine du Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin, en indiquant la mention suivante : « Commissariat scientifique : Julien DESHAYES, Pays d'Art et d'Histoire du Clos du Cotentin (Communauté d'Agglomération du Cotentin / Université de Caen, CRAHAM, UMR 6273) » étant entendu que les autres commissaires scientifiques de l'exposition seront aussi mentionnés.

### **ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au plus tard le 31 décembre 2024.

### **ARTICLE 5 : MODALITES DE MODIFICATION / RESILIATION DE LA CONVENTION**

#### **5.1 Modification**

Pendant la durée de la présente convention, cette dernière pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenants.

#### **5.2 Résiliation**

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques souscrits dans le cadre de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

### **ARTICLE 6 : REGLEMENT DES DIFFERENDS**

En cas de litige, chaque partie s'engage à réaliser une tentative de règlement à l'amiable.  
A défaut d'accord amiable, le litige sera réglé par le tribunal administratif de Caen.

Fait en 2 exemplaires,

Cherbourg-en-Cotentin, le :

**Pour la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,  
Le Maire,**

**Pour la Communauté d'Agglomération  
Le Cotentin,  
Le Président,**

**Benoît ARRIVE**

**David MARGUERITTE**